MIAT Préfecture : 059-225900018-20261116-AR48174H1-AR
Date de l'AR : 17/11/2026

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Finances et du Conseil en Gestion
Pôle Stratégie Financière
Service Prospective et Préparation Budgétaire

Arrêté n° AR-DFCG/2026/1076

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 concernant la délégation de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2024/240 du Conseil départemental du 8 juillet 2024 apportant des compléments aux délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2025/302 du 5 mars 2025, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Laurent BESSE, Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources ;

Vu la proposition de La Banque Postale du 28 octobre 2026 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur des Finances et du Conseil en Gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1. Est retenue pour financer le programme de lignes de trésorerie 2026-2027 du Département du Nord la proposition de La Banque Postale pour un montant de 200 M€ (deux cents millions d'euros) définie dans le tableau « Caractéristiques principales de la ligne de trésorerie » ci-dessous ;

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr ;

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur des Finances et du Conseil en Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Publié sur le site lenord.fr le 17 novembre 2026

Caractéristiques de la ligne de trésorerie

Prêteur	La Banque Postale
Nature du produit	Ligne de trésorerie
Montant	200 000 000 EUR (deux cents millions d'euros)
Durée du contrat	364 jours
Date de prise d'effet du contrat	18/12/2026
Taux applicable	€STR + marge de 0.870 % l'an (floor à 0%) Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts
Base de calcul	Exact / 360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Frais de dossier	0,05% du montant de la ligne de trésorerie, soit 100 000 EUR (cent mille euros)
Commission de non-utilisation	Néant
Modalités tirage ou de remboursement	Date de réception de l'ordre en J avant 12h00 pour exécution en J. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
Montant minimum de tirage	10 000 EUR (dix mille euros)

Signé électroniquement à Lille le 16/11/2026

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources

Laurent BESSE